

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

-----  
**SEANCE du 09 avril 2026**

**DCC202651 Désignation des représentants communautaires commission consultative paritaire de l'énergie**

Le neuf avril deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

**Présents votant (52)**

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Dominique DAVAL, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

**Ont donné pouvoir (1)**

Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-37-1 ;

Le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) doit mettre en place une commission consultative Paritaire de l'énergie avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département.

Cette commission est destinée à permettre aux collectivités représentées de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données dans le domaine de l'énergie. Elle permet aussi au SIED 70 d'apporter son expertise nécessaire à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Cette commission consultative est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par communauté de communes.

Le Président propose au conseil communautaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant comme représentants de la communauté de communes du Triangle Vert à la commission consultative paritaire de l'énergie.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne les membres suivants à l'unanimité.*

Titulaire	Suppléant
Christophe ROSSÉ	Xavier BATAILLE

Fait à SAULX, le 09 avril 2026  
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état